

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2022

Le 1^{er} décembre 2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Alain MORNAY, Maire.

Membres convoqués : le 24 novembre 2022

Présents : Mr MORNAY Alain, Mr MORTIER Jacky, Mme TEIXEIRA Valérie, Mr SIMONI Thierry, Mme BAILLEUL Laure, Mr FOUGERE Jany, Mme ANDRADE Hélène, Mr AUMONT Jérémie, Mme CHOISY Delphine, Mr CHOISY Franck, Mme CIRET Delphine, Mme DE SOUSA Cidalia, Mme DIAS Pascale, Mr HEDE Yoann, Mr PTAK Frédéric, Mme VILLEMONT Isabelle.

Excusés : Mr AGDOJAN Jonas, Mme BRAGA Cynthia avec procuration à Mme TEIXEIRA Valérie, Mr DANCHOT Valentin, Mr DE GALBERT Alain avec procuration à Mr MORNAY Alain, Mr DUENAS Bastian, Mme HARDY Natacha avec procuration à Mme BAILLEUL Laure.

Secrétaire de séance : Mme BAILLEUL Laure

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h10
Il fait un point sur les pouvoirs et rappelle les points rajoutés.

1 - : Approbation du compte rendu du conseil du 29 septembre 2022 :

Monsieur le Maire demande à son assemblée si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du conseil du 29 septembre 2022.

Il soumet ce dernier au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2 – Cession de parcelles à la commune :

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'il a reçu une proposition de l'association ASL de la Garenne pour céder des petites parcelles situées « Rue d'Autry » à l'euro symbolique.

Il dresse la liste des parcelles comme suit :

- AH 62 : 0a 62 ca
- AH 64 : 0a 62 ca
- AH 59b : 1a 02 ca

Il explique que ces trois petites parcelles sont enclavées au milieu de parcelles communales, à l'angle du croisement de la Rue d'Autry et du Chemin du Champ Cornu.

Les membres du conseil acceptent ces cessions à l'unanimité.

3 – Achat d'un columbarium :

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'il n'y a plus de place au columbarium actuel. Il présente un devis des pompes funèbres Moreau pour la fourniture et la pose d'un nouveau columbarium de 8 cases pour un montant de 6563 €TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil approuve ce devis.
Cette dépense sera inscrite au 2023

4 – Subventions transférables :

Monsieur le Maire explique à son conseil que lors de l'élaboration du budget primitif de 2022, nous n'avions pas exactement les montants des subventions transférables à régulariser pour le passage à la comptabilité M57.

Après réunion avec le conseiller aux décideurs locaux, la commune a obtenu les montants exacts comme suit :

Pour la commune : 5 601 €

Pour l'assainissement : 36 706.94 €

Des décisions modificatives seront prises au point 9 afin de pouvoir passer ces écritures comptables.

5 – Prolongation du contrat d'assainissement :

Monsieur le Maire explique à son conseil que la commune est en contrat d'affermage pour le service d'assainissement avec la compagnie des eaux de Véolia. Le contrat actuel arrive à échéance le 14 janvier 2023.

Compte tenu des réflexions en cours sur l'organisation du service public et afin de mener le contrat à son terme dans les meilleures conditions au vu de l'exigence du principe de continuité du service, la commune a demandé à Véolia une prolongation du contrat jusqu'au 30 septembre 2023, date qui correspond également à l'échéance du contrat de délégation du service public d'eau potable du SIAEP de Méreau – Saint Hilaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette proposition à l'unanimité.

6 – Subvention pour les apprentis du CFA BTP :

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'il a reçu une demande de subvention de la part du BTP – CFA Indre et Loire pour l'année scolaire 2022 – 2023.

Il précise qu'actuellement 2 enfants de la commune y sont scolarisés.

Il propose à son conseil de verser 100 € par élève soit 200 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent cette proposition à l'unanimité.

7 – Délibération pour une dépense exceptionnelle :

Monsieur le Maire explique à son conseil qu'un homme est tombé en vélo après être passé au niveau d'un raccord d'enrobé. Lors de cette chute, il y a eu des dégâts au vélo et au casque. Monsieur le Maire a demandé à la personne de fournir un devis des réparations. Il présente donc un devis de 666 € TTC.

La personne n'ayant pas eu de mal physique, il propose à son conseil de prendre en charge cette dépense exceptionnelle et de la payer directement au réparateur soit à la boutique Cycles Nico de Vierzon.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité.

8 – Durée d'amortissement pour les travaux et achats d'assainissement

Monsieur le Maire propose à son conseil de définir des durées d'amortissements pour les travaux sur le budget d'assainissement.

Il propose les durées suivantes :

- **Etude (si pas suivie de travaux) : 5 ans**
- **Etude avec travaux par la suite** : Pas d'amortissement car les études seront intégrées dans les travaux
- **Travaux sur réseaux** : **50 ans** (poste de relèvement, extension, réhabilitation...)
- **Construction** (gros travaux : station d'épuration...) : **60 ans**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ces propositions à l'unanimité.

9 – Décisions modificatives budgétaires pour les reprises de subventions (subventions transférables) pour le budget assainissement et commune :

Comme expliqué dans le point 4, il convient de faire des décisions modificatives comme suit pour passer les écritures comptables de régularisation comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT : Augmentation de crédit :

Compte	OPERATION	Montant
61523	Réseaux	+ 2400 €
777 - 042	Quote part des subventions investissement	+ 2400 €
1391 - 040	Subvention d'équipement	+ 2400 €
203 -	8821 – Station épuration	- 2400 €

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL : Augmentation de crédit :

Compte	OPERATION	Montant
60612	Energie et électricité	+ 5601 €
777 - 042	Quote part des subventions investissement	+ 5601 €
13911 - 040	Etat et établissement	+ 254.08 €
13912 - 040	Régions	+ 558.98 €

13913 - 040	Départements	+ 2134.29 €
13918 - 040	Autres	+ 519.36 €
13931 - 040	Dotations d'équipement des territoires	+ 2134.29 €
2151	Opération 25 - Voirie	- 5601 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ces décisions modificatives à l'unanimité.

10 – Dissolution de la régie de la pépinière d'entreprise :

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal que la régie de recette pour l'encaissement des loyers de la pépinière d'entreprise a été créée en février 2008.

Depuis le mois de janvier 2021, la commune est passée à l'émission de titre de loyer mensuel via le trésor public.

Par conséquent, la régie de recettes ainsi que le compte de dépôt n'ont plus lieu d'exister, il convient donc de dissoudre cette régie et de fermer le compte de dépôt.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la dissolution de cette régie.

11 – Délibération pour les créances irrécouvrables de la commune :

Monsieur le Maire présente à son conseil l'état des créances irrécouvrables du budget principal de la commune pour un montant total de 0.80 €.

Ce montant étant trop faible pour des poursuites, il est comptabilisé en perte pour la commune au compte 6541.

Par conséquent, il propose à son assemblée d'accepter cette perte.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces créances irrécouvrables.

QUESTIONS DIVERSES :

Tarifs de location de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire propose à son conseil d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes afin de faire face aux augmentations des énergies.

Il propose les tarifs suivants :

		Hors commune	Habitants de Méreau
2 salles pour banquet, mariage	1 jour	500 €	320 €
	2 jours	750 €	510 €
2 salles pour bal spectacle vente et exposition	1 jour	680 €	430 € (expo)
	2 jours	950 €	

Pour les associations	1 jour		230 €
Location petite salle	1 jour	300 €	190 €
	2 jours	510 €	290 €
Location des tables rondes			150 €
Caution pour les dégâts			1 500 €
Caution pour le ménage			500 €
Remise des clés le vendredi après-midi (après 17h)			100 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité la proposition des nouveaux tarifs.

Travaux de la longère et plan de financement pour solliciter le fonds de concours :

Monsieur le Maire rappelle à son conseil qu'en début d'année, le conseil avait décidé de faire des travaux de réhabilitation de la longère. Il présente donc le coût prévisionnel des travaux pour un total de 122 623.56 € HT.

Monsieur le maire propose également à son conseil de demander un fonds de concours à la communauté des communes Cœur de Berry à hauteur de 40 % selon le plan de financement ci-dessous :

	MONTANTS
Montant total des travaux HT	122 623.56 € HT
Demande fonds de concours CC 40 %	49 049 €
Autofinancement de la commune 60 %	73 574.56 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité les devis pour les travaux de la longère ainsi que le plan de financement.

Extinction de l'éclairage public :

Monsieur le Maire explique qu'il a vu avec le SDE 18 pour l'extinction de l'éclairage public. L'extinction de l'éclairage se fera de minuit à 5 heures du matin.

Augmentation du loyer du local n° 5 à la pépinière d'entreprise :

Monsieur le Maire explique que le local numéro 5 de la pépinière d'entreprise va être repris par un pneumologue à compter du janvier 2023. Afin qu'il puisse servir de cabinet médical

des travaux ont été faits par la commune. Par conséquent, il propose d'augmenter le loyer à 350 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Achat d'une sonorisation pour l'église :

Monsieur le Maire propose un devis de 2 100 € HT pour remplacer la sonorisation de l'église.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

Travaux avec le SDE 18 au chemin blanc pour l'éclairage public :

Monsieur le Maire présente à son conseil qu'il a reçu un devis pour des travaux d'extension de l'éclairage public pour le Chemin Blanc, il propose donc à son conseil le plan de financement suivants :

Frais administratifs : Etude technique, dossiers administratifs et techniques.	536.58 € HT
Travaux d'éclairage public (dépose, pose et fournitures...)	2 703.14 € HT
Matériel : (lanterne, mât...)	10 120.00 € HT
TOTAL HT	13 359.72 € HT
Prise en charge par le SDE 18 (50 % du montant HT)	6 679.86 €
Participation de la commune (50 % du montant HT)	6 679.86 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent à l'unanimité ces travaux et le plan de financement présenté.

Agenda :

- Mis en place des décors : 3 décembre 9h
- Arbre de Noël des enfants : 9 décembre 20h
- Inauguration des illuminations : 10 décembre 18h
- Vœux du maire : 6 janvier (A confirmer suivant la crise sanitaire)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10 minutes.

La secrétaire de séance



BAILLEUL Laure

Publication par affichage le 06/03/2023

Le Maire



MORNAY Alain